



## NICOLAS LECAUSSIN

Le directeur du développement de l'Iref\* relève la « nouvelle exception française » que constitue le principe de « pénibilité ».

# Retraites et pénibilité : les incohérences idéologiques du gouvernement

« Vous, les Français, vous aimez vraiment les exceptions », nous a dit Margit Gennser à propos de la réforme des retraites

qui vient d'être dévoilée par le gouvernement français. Ancienne députée et considérée comme l'« architecte » de la réforme des retraites en Suède au début des années 1990, Margit Gennser est surtout frappée par une nouvelle « exception française » : la pénibilité. La réforme des retraites suédoises est partie justement du principe qu'il faut la même réforme pour tous, sans exception. D'où la décision d'écarter les syndicats de la table des négociations : la réforme des retraites est un problème technique et non pas idéologique.

La France vient de prendre le chemin inverse. Au lieu de résoudre le problème des retraites, elle le complique. La création d'un « compte pénibilité » en constitue un bon exemple. Le gouvernement met au goût du jour des concepts marxisants et montre, une fois de plus, qu'il méconnaît le monde de l'entreprise et du travail et qu'il ignore ce qui a été fait ailleurs dans le domaine des retraites. Pour lui, le travail peut (encore) être une forme

d'aliénation, voire d'exploitation. C'est une approche démagogique et dangereuse. D'abord, qui va décider de ce qui est travail « pénible » et de ce qui ne l'est pas ? Et puis selon quels critères ? On peut facilement penser qu'un nouveau « machin » administratif sera créé pour accomplir cette tâche. Les fonctionnaires qui en feront partie devront travailler dur (encore un emploi « pénible » ?) pour établir une liste complète des travaux « pénibles ». La pénibilité ne se décrète pas. Elle doit

Le nombre d'emplois « pénibles » risque de dépasser largement celui des emplois « non pénibles »

être décidée au niveau des entreprises et des employés.

Bien entendu, on pense tout de suite, comme Benoît Hamon, au « stress » des ouvriers. Mais le nombre d'ouvriers ne cesse de baisser dans nos pays riches et ce sont les emplois dans les services qui prennent le relais... Et comment qualifier le travail d'un cadre ou d'un commercial qui doit faire du chiffre pour assurer ses fins de mois ? N'est-il pas « stressant » ? Ou bien celui d'un chef d'entreprise qui travaille dix, douze heures par jour et ne prend

des vacances qu'une fois tous les deux ou trois ans ? Le nombre d'emplois « pénibles » risque de dépasser largement celui des emplois « non pénibles ».

C'est ce qui s'est passé en Autriche et aux Pays-Bas, où l'on a abandonné cette mesure de « pénibilité » à cause de l'impossibilité de la définir. Ce qui n'a pas empêché le système de retraite - par capitalisation (plus de 97 % de la population est affiliée à un fonds de pension) - néerlandais de devenir

aujourd'hui le plus généreux d'Europe. Le retraité reçoit en moyenne 105,5 % de son salaire et part à la retraite à 66 ans. Pareil en Allemagne, où l'on a privilégié la réforme concrète et absolument nécessaire : le départ à la retraite à 67 ans pour tous. Pas de mesure supplémentaire de « pénibilité ». L'on a gardé simplement les anciens statuts pour les mineurs, certaines catégories de militaires, de danseurs, etc. Tout en confiant aux assureurs ou aux complémentaires le soin de la prise en charge. En réalité, presque partout en Europe, on a réformé les retraites de

toutes les catégories sociales, sans exception, en retardant le plus possible l'âge de départ et en mettant en place plusieurs piliers (par points et/ou capitalisation).

En voulant instaurer un « compte pénibilité », le gouvernement français invoque un acte de « justice ». En fait, sa « réforme » des retraites est d'une injustice criante. Car elle se résume à une baisse des revenus des retraités à travers une hausse de la fiscalité, une baisse des salaires à la suite de la hausse des cotisations et une très probable augmentation du coût du travail car le « compte pénibilité » sera financé par les entreprises. Ce qui débouchera sur une hausse du chômage. Enfin, contrairement à ce qui s'est passé dans les pays que nous venons de mentionner, aucune mesure ne concerne le système public et son alignement sur le privé. À la trappe, l'équité ; et le public continuera à profiter de nombreux avantages et privilèges, y compris la possibilité de bénéficier de la capitalisation ! À propos, si l'on réfléchit bien, un emploi dans le privé n'est-il pas déjà plus « pénible » qu'un emploi dans le public ?

\* Institut de recherches économiques et fiscales ; coauteur, avec Jean-Philippe Delsol, de l'ouvrage « À quoi servent les riches ? » (Lattès, 2012).

**F** LE FIGARO VIN

**BEAUNE 1<sup>er</sup> CRU BRESSANDES 2006**  
Domaine des Héritiers Jadot

Idéalement situé à côté de l'appellation Corton, le **Beaune 1er Cru Bressandes** est l'un des tout meilleurs premiers crus de Beaune ! Sur le millésime 2006, il affiche un profil riche et développe en bouche de **sublimes arômes de cerise** à l'eau de vie.

COMMANDEZ SUR [WWW.LEFIGARO.FR/OFFRE-MOIS](http://WWW.LEFIGARO.FR/OFFRE-MOIS)

  
VENTE A L'PROPRIETE.COM

**23€**

TTC la bouteille de 75 cl



**Vente Privée**  
sélectionnée par Bernard Burtschy